

P REMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES

DES EMBAUCHES DE PLUS EN PLUS NOMBREUSES DE 1996 À 2000

Le nombre annuel d'embauches dans le secteur concurrentiel non agricole a diminué rapidement de 1990 à 1993, puis a augmenté jusqu'en 2000. D'abord lente jusqu'en 1996, la croissance des embauches s'est ensuite accélérée avec la reprise économique. De 1996 à 2000, elles ont progressé à un rythme annuel moyen, proche de 10 %. Et le taux d'embauche, qui rapporte le nombre d'embauches de l'année aux effectifs de début d'année, atteint 44 % pour l'année 2000, en progression de 11 points par rapport à 1996.

Le taux d'embauche et son évolution varient beaucoup selon le secteur d'activité. Depuis 1996, la progression des embauches a été la plus vive dans la construction et le tertiaire. Les services aux entreprises et surtout ceux aux particuliers ont été les plus dynamiques, à l'opposé des activités financières et immobilières et de la plupart des secteurs industriels, où la progression a été modeste. Plus fréquentes dans les très petits établissements, les embauches le sont moins dans ceux de plus de 200 salariés mais, depuis dix ans, les évolutions diffèrent peu en fonction de la taille.

Le secteur concurrentiel non agricole, hormis le travail temporaire, les services domestiques, les postes et télécommunications et quelques autres secteurs particuliers (encadré 1), employait 12,3 millions de salariés fin 1999, et en a recruté 5,4 millions au cours de l'année 2000 (1), soit un taux d'embauche de 44 %.

Progression de 40 % des embauches de 1996 à 2000

De 1990 à 1993, période de fort ralentissement économique, le nombre annuel d'embauches a chuté de près d'un quart. Il a ensuite augmenté, lentement de 1994 à 1996, puis rapidement jusqu'en 2000. Le taux d'embauche, à son niveau le plus bas de la décennie en 1993, a progressé en moyenne d'environ un point

(1) - Hors transferts entre établissements d'une même entreprise et contrats non renouvelables d'une durée inférieure à un mois.



par an jusqu'en 1996, puis de près de trois points par an de 1996 à 2000 (tableau 1).

En 1991, 1992 et 1993, l'emploi diminue de 2 à 4 % chaque année et les embauches sont de moins en moins nombreuses. Avec l'incertitude pesant sur les perspectives économiques, la baisse est plus rapide pour les embauches sur contrats à durée indéterminée (CDI) que pour celles sur contrats à durée déterminée (CDD). Le nombre de sorties diminue faiblement, car l'augmentation des licenciements économiques est un peu moins rapide que la baisse du nombre des démissions.

De 1993 à 1996, malgré l'amélioration de la conjoncture, les embauches en CDD augmentent plus fortement que celles en CDI. À partir de 1997, ce sont les embauches en CDI qui progressent le plus. Les sorties sont elles aussi plus nombreuses, malgré la baisse du nombre de licenciements économiques. En effet, le nombre de démissions augmente car les opportunités de changements d'emploi sont plus nombreuses en période de forte croissance. Les fins de CDD augmentant aussi, la rotation de la main-d'œuvre est de plus en plus rapide.

Niveau et évolution du taux d'embauche varient beaucoup selon le secteur d'activité

Les embauches sont beaucoup plus fréquentes dans le tertiaire que dans la construction ou l'industrie (2) (graphique 1). Ainsi,

(2) - L'écart entre les taux d'embauche du tertiaire et de l'industrie serait cependant moindre si l'intérim était pris en compte, car l'industrie en est le premier grand secteur utilisateur.

(3) - Pour les différents secteurs de l'industrie et des services, les embauches ne sont estimées que pour les établissements de 10 salariés ou plus (encadré 1).

Tableau 1
Croissance des embauches et de l'emploi, de 1994 à 2000

En pourcentage

	Volume d'embauches (en millions)	Taux d'embauche	Variation relative de l'emploi (1)	Taux de sortie estimé (2)	Taux de rotation estimé (3)
1990.....	4,5	36,0	1,8	34,2	35,1
1991.....	4,1	32,4	-1,9	34,3	33,3
1992.....	3,7	29,8	-4,2	34,0	31,9
1993.....	3,5	29,2	-3,9	33,1	31,2
1994.....	3,6	32,0	0,9	31,1	31,6
1995.....	3,8	32,9	0,7	32,2	32,6
1996.....	3,8	32,9	-0,1	33,0	33,0
1997.....	4,3	37,2	1,1	36,1	36,7
1998.....	4,7	39,8	2,3	37,5	38,7
1999.....	4,8	40,2	2,8	37,4	38,8
2000.....	5,4	44,0	-	-	-

(1) - Variation relative de la statistique UNEDIC entre les 31/12/n-1 et 31/12/n sur le champ de l'étude.

(2) - Le taux de sortie est la différence entre le taux d'embauche et la variation relative de l'emploi.

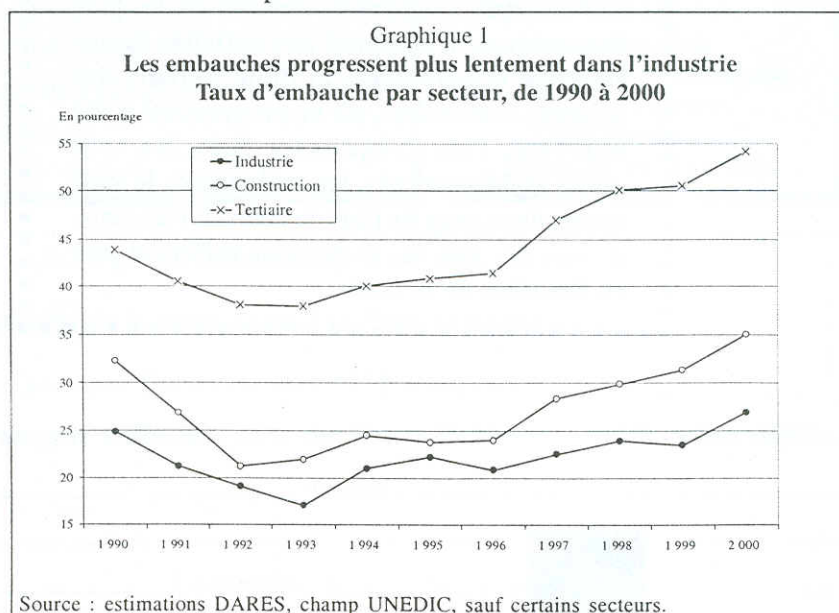
(3) - Le taux de rotation est la demi-somme des taux d'embauche et de sortie.

Source : estimations DARES, champ UNEDIC, sauf certains secteurs.

en 2000, près de trois contrats de travail sur quatre ont été conclus dans le tertiaire. La progression du taux d'embauche a concerné tous les secteurs depuis 1993, mais elle a été un peu plus rapide pour le tertiaire et la construction que pour l'industrie. De 1990 à 1993, la baisse était moins marquée dans le tertiaire : ce secteur se comporte mieux que les autres en période de haute comme de basse conjoncture, en raison de son développement sur longue période.

Au sein de l'industrie et du tertiaire, les comportements

d'embauche ne sont pas homogènes (3) (tableau 2). Dans l'industrie, où les établissements de 10 salariés ou plus représentent près de neuf emplois sur dix, les industries agricoles et alimentaires et le secteur de l'édition embauchent deux à trois fois plus souvent que les autres industries ; les recrutements sont les plus rares dans l'automobile et la construction navale, aéronautique et ferroviaire. Les taux d'embauche sont toujours plus élevés dans le tertiaire (hormis les activités financières) que dans la construction et l'industrie manufacturière. Ils se situent même



MÉTHODOLOGIE ET CHAMP DE L'ESTIMATION ANNUELLE DU NOMBRE D'EMBAUCHES

Une estimation du volume des embauches effectuées par les établissements de France métropolitaine est réalisée chaque année depuis 1990 par la DARES dans le cadre du contrat de progrès liant l'ANPE et l'État.

Cette estimation repose sur trois sources statistiques :

- la déclaration mensuelle des mouvements de main-d'œuvre (DMMO) pour les établissements de 50 salariés ou plus (exhaustif) ;
- l'enquête trimestrielle sur les mouvements de main-d'œuvre (EMMO) pour les établissements de 10 à 49 salariés (un établissement sur cinq est enquêté) ;
- la déclaration annuelle de données sociales (DADS) comme base d'estimation pour les établissements de moins de 10 salariés.

Sont comptabilisées pour cette étude, l'ensemble des embauches de l'année, contrats à durée déterminée ou indéterminée, à l'exclusion des transferts entre établissements d'une même entreprise, des contrats non renouvelables d'une durée inférieure à un mois et des missions d'intérim.

CHAMP DE L'ESTIMATION

Cette estimation porte sur l'ensemble des tailles d'établissement, mais sur une sélection d'activités particulières. En effet, il a été nécessaire d'harmoniser les champs sectoriels respectifs de l'Assurance-Chômage (champ qui intéresse l'ANPE et qui correspond aux statistiques de l'UNEDIC) et des statistiques sur les mouvements de main-d'œuvre (EMMO/DMMO).

Les activités suivantes sont ainsi exclues du champ de l'estimation :

- l'ensemble de l'agriculture (code A0 de la NAF36, nomenclature d'activité en 36 postes) ;
- dans le secteur de l'énergie les parties « eau, gaz et électricité » (code G2 de la NAF36) et « cokéfaction, raffinage et industrie nucléaire » (code 23 de la NAF60) ;
- les « postes et télécommunications » (code N1 de la NAF60) ;
- dans le secteur des services aux entreprises la partie « assainissement, voirie et gestion des déchets » (code 90 de la NAF60) ;
- dans le secteur des services aux particuliers, la partie « services domestiques » (code 95 de la NAF60) ;
- les services non marchands : « éducation, santé et action sociale » (codes Q1 et Q2 de la NAF36) et « administration » (codes R1 et R2 de la NAF36).

Le travail temporaire est aussi exclu car il n'entre pas dans le champ des EMMO / DMMO.

Cette sélection d'activités est réalisée à partir de la nomenclature NAF depuis 1994, date à laquelle les EMMO/DMMO ont adopté cette nouvelle nomenclature, alors que l'UNEDIC l'avait adoptée en 1993. De 1990 à 1993, les activités exclues des estimations d'embauches étaient codées dans l'ancienne nomenclature et correspondaient aux secteurs 01, 04, 06, 32 et 38 selon la NAP40.

Ce changement de nomenclature a pu entraîner une légère modification du champ d'activité retenu. Depuis 1995, le champ de l'estimation représente chaque année de 83 à 84 % du champ de l'UNEDIC, soit, fin 1999, 12,3 millions de salariés, représentant 59 % du total de l'emploi salarié privé et public.

MÉTHODE D'ESTIMATION POUR LES ÉTABLISSEMENTS DE 10 SALARIÉS OU PLUS

Le volume des embauches est estimé à partir des statistiques sur les mouvements de main-d'œuvre (EMMO et DMMO) sur le champ harmonisé (voir supra). Cependant les effectifs auxquels se rapportent ces embauches diffèrent de ceux que donne l'UNEDIC sur ce champ harmonisé. Pour les établissements de 10 à 49 salariés, l'effectif donné par les statistiques sur les mouvements de main-d'œuvre est légèrement inférieur à celui de l'UNEDIC (de 1 à 4 % selon les années), alors qu'il est supérieur de 5 à 15 % pour les établissements de 50 salariés ou plus.

Un calage sur les effectifs UNEDIC de début d'année est alors réalisé. Pour les établissements de 50 salariés ou plus, les embauches sont réparties selon trois tranches de taille d'établissement - 50 à 99 salariés, 100 à 199 salariés, 200 salariés ou plus (quatre tranches avant 1996 avec la distinction 200 à 499 salariés et 500 salariés ou plus) - et les secteurs d'activité de la NAF36 (NAP40 avant 1994). Les embauches sont alors pondérées en rapportant l'effectif des différentes strates (secteur*taille), recensé par l'UNEDIC, à celui des mêmes strates des établissements assujettis aux DMMO.

Pour les établissements de 10 à 49 salariés le principe est le même, mais la stratification est différente. Depuis 1997, les embauches sont réparties selon deux tranches de taille d'établissement - 10 à 19 salariés et 20 à 49 salariés - et les secteurs d'activité de la NAF36. Pour 1995 et 1996 la stratification est différente : uniquement les secteurs d'activité (NAF36) en 1996 et un croisement taille (10-19 et 20-49) et secteur de la NAF85 en 1995. Jusqu'en 1994, la stratification portait sur la NAP100, mais sans distinction de taille.

Des changements importants concernant le dispositif de suivi des mouvements de main-d'œuvre sont intervenus en 1996. Depuis cette date, un seul échantillon d'établissements de 10 salariés ou plus est tiré, permettant la fusion des résultats EMMO et DMMO avec des redressements effectués chaque trimestre non seulement des non-réponses partielles, mais aussi des non-réponses complètes. Les transferts (changements d'établissement au sein de la même entreprise) sont exclus de l'estimation des embauches.

Jusqu'en 1995, le suivi des établissements de 10 à 49 salariés par l'EMMO et celui des établissements de 50 salariés ou plus par la DMMO étaient deux opérations totalement indépendantes. Le redressement des non-réponses partielles pour les établissements de 50 salariés ou plus était effectué dans la procédure d'estimation du volume des embauches, et le redressement des non-répondants n'était pas fait. Les transferts (changements d'établissement au sein de la même entreprise) n'étaient pas traités de manière homogène, car ils n'étaient exclus des embauches que pour les établissements de 10 à 49 salariés.

En conséquence, les estimations du volume d'embauches réalisées depuis 1996 ne sont pas strictement comparables aux estimations antérieures.

MÉTHODE D'ESTIMATION POUR LES ÉTABLISSEMENTS DE MOINS DE 10 SALARIÉS

Pour les établissements de moins de 10 salariés, on se base sur une évaluation des embauches issue des DADS (DADS de 1988 pour les estimations portant sur les années 1990 à 1995, DADS de 1995 ensuite) portant sur le même champ sectoriel.

Cette évaluation est actualisée chaque année selon la même méthode. On fait évoluer le volume d'embauches de l'année précédente en fonction de la variation des embauches dans les établissements de 10 à 19 salariés, estimée à partir des résultats des EMMO, en tenant compte du différentiel d'évolution de l'emploi entre les établissements de moins de 10 salariés et ceux de 10 à 19 salariés (source UNEDIC). L'estimation du volume d'embauches pour les établissements de moins de 10 salariés n'est disponible qu'en trois secteurs : industrie, construction et tertiaire.

Pour l'année 1995, l'estimation réalisée directement à partir des DADS s'est avérée assez proche de celle fondée sur les DADS de 1988 : l'écart sur le volume total des embauches est de 4 %.

aux environs de 100 % pour les services opérationnels, les hôtels et restaurants, et les activités récréatives, culturelles et sportives. Si ces trois secteurs sont aussi ceux qui ont connu, avec le « conseil et assistance », la plus forte progression de l'emploi depuis 1996, ils se caractérisent

surtout par une rotation de la main-d'œuvre très importante car les sorties y sont également très nombreuses.

La prise en compte de l'intérim atténuerait cependant ces différences sectorielles car, globalement, le tertiaire a quatre fois

moins recours au travail intérimaire que l'industrie ou la construction. Au sein de l'industrie, l'automobile est le secteur qui y a le plus recours, alors que l'édition emploie peu d'intérimaires.

Hormis les services personnels, secteur où les emplois salariés, majoritairement des coiffeurs, sont concentrés dans les établissements de moins de 10 salariés, le taux d'embauche est toujours plus élevé en 2000 qu'en 1996 (tableau 2). Dans certains secteurs industriels, les embauches dans les établissements de 10 salariés ou plus ont progressé rapidement. C'est le cas de l'édition et des composants électriques et électroniques, où le taux d'embauche a augmenté de plus de 10 points en quatre ans. Mais, c'est dans certaines activités du tertiaire que la croissance des embauches a été la plus vive. Dans le commerce de détail et les réparations et dans les trois secteurs où le taux d'embauche est d'environ 100 % en 2000 (services opérationnels, hôtels et restaurants, et activités récréatives, culturelles et sportives), la progression du taux d'embauche a avoisiné ou dépassé les 20 points.

Tableau 2
Des taux d'embauche très différents selon l'activité économique
Embauches des établissements de 10 salariés ou plus

Secteur (NAF 36)	Volume des embauches en 2000	Taux d'embauche en 2000 (en %)	Évolution 1996-2000 du taux d'embauche (en points)	Pourcentage d'emploi dans les unités de 10 salariés ou plus
Industries agricoles et alimentaires	166 300	44,8	1,5	71,7
Biens de consommation	164 500	27,7	6,6	86,0
C1 : Habillement, cuir	28 000	22,1	3,1	86,7
C2 : Édition, imprimerie, reproduction	63 400	39,6	12,9	78,6
C3 : Pharmacie, parfumerie et entretien	31 400	23,2	1,9	98,0
C4 : Ind. des équipements du foyer ..	41 700	24,2	6,1	84,8
Industrie automobile	40 200	14,6	6,3	98,6
Biens d'équipement	136 700	19,0	4,3	90,3
E1 : Construction navale, aéronautique et ferroviaire	16 300	13,7	5,6	97,0
E2 : Ind. des équip. mécaniques	77 900	20,8	3,4	88,9
E3 : Industries des équipements électriques et électroniques	42 500	18,9	4,7	89,5
Biens intermédiaires	279 800	21,1	6,3	91,9
F1 : Ind. des produits minéraux	26 400	18,5	4,0	85,1
F2 : Industrie textile	23 600	20,9	5,2	92,7
F3 : Industries du bois et du papier ..	33 200	22,2	6,6	90,3
F4 : Chimie, caoutchouc, plastiques ..	69 600	20,6	5,5	96,1
F5 : Métallurgie et transformation des métaux	83 900	20,8	6,1	89,7
F6 : Industries des composants électriques et électroniques	43 100	24,4	11,0	96,1
TOTAL INDUSTRIE	787 500	23,9	5,4	88,2
CONSTRUCTION	187 400	25,6	10,1	62,7
Commerce	902 100	50,8	12,6	63,6
J1 : Com. et réparation automobile ..	70 200	30,7	6,5	56,7
J2 : Commerce de gros	234 300	34,3	5,0	72,2
J3 : Commerce de détail, réparations	597 600	69,2	19,4	60,0
Transport	245 300	41,1	11,0	83,9
Activités financières et immobilières	120 400	22,7	4,8	60,6
L0 : Activités financières	83 100	19,5	4,0	77,9
M0 : Activités immobilières	37 300	35,9	6,6	31,7
Services aux entreprises	917 100	64,3	13,5	76,1
N2 : Conseils et assistance	309 800	39,7	5,8	70,6
N3 : Services opérationnels	595 100	97,9	25,7	83,4
N4 : Recherche, développement	12 200	31,6	3,6	91,1
Services aux particuliers	551 500	97,2	22,0	49,9
P1 : Hôtels et restaurants	370 000	100,6	23,9	52,2
P2 : Activités récréatives, culturelles et sportives	159 300	100,8	24,3	60,6
P3 : Services personnels	22 200	53,4	-4,7	24,2
TOTAL TERTIAIRE	2 736 400	55,9	13,8	66,2
TOTAL	3 711 300	41,6	11,3	72,6

Source : estimations DARES, champ UNEDIC, sauf certains secteurs.

Des embauches plus fréquentes dans les petits établissements

Près du tiers des 5,4 millions d'embauches de l'année 2000 ont été réalisées par les très petits établissements et 29 % par ceux de 10 à 49 salariés, alors qu'à peine 18 % d'entre elles sont le fait des établissements comptant 200 salariés ou plus (tableau 3).

En 2000, le taux d'embauche s'élève ainsi à plus de 50 % pour les établissements de moins de 10 salariés, contre 44 % pour ceux de 10 à 49 salariés et 40 % pour ceux de 50 salariés ou plus. En

fait, c'est dans les plus grands établissements, comptant au moins 500 salariés, que les embauches sont relativement peu nombreuses. Au cours des années quatre-vingt-dix, elles ont fluctué de manière assez parallèle dans les petits, moyens et grands établissements (graphique 2). Les petits établissements semblent cependant plus réactifs en début de reprise économique (1994 et 1997).

Les variations du taux d'embauche par taille d'établissement sont différentes selon l'activité économique

La répartition de l'emploi par taille d'établissement varie suivant l'activité. Dans l'industrie l'on compte beaucoup de grandes structures (200 salariés ou plus) et relativement peu de petits établissements (moins de 50 salariés). La répartition est inversée dans la construction, où dominant les petits établissements. Dans le tertiaire, la proportion des plus petits établissements est supérieure à un tiers comme dans la construction, mais avec une répartition plus équilibrée dans les autres tranches de taille (tableau 4).

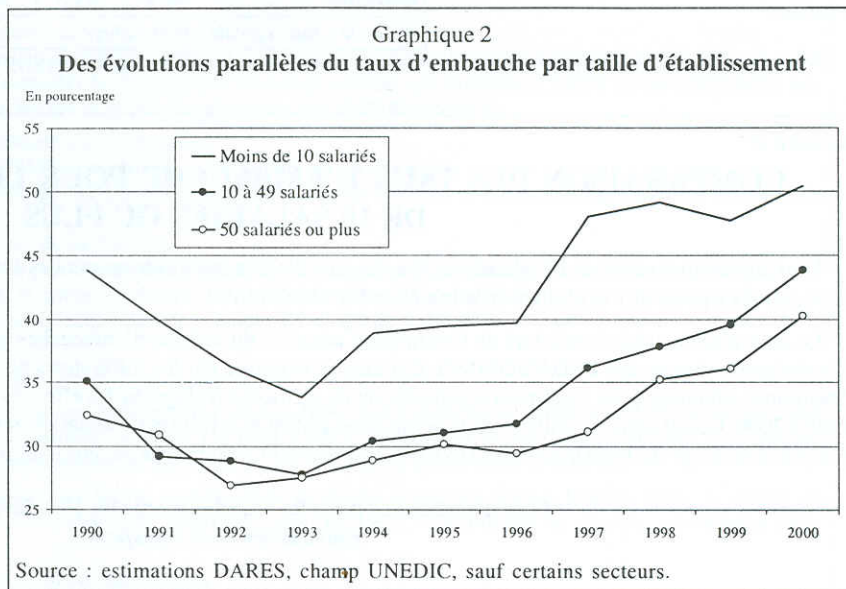
Dans les plus petits établissements, le taux d'embauche est proche de 50 % pour l'industrie, la construction et le tertiaire. Puis, au-delà de 10 salariés, quelle que

Tableau 3
Volume d'embauches par secteur et taille d'établissement, en 2000

Effectifs en milliers

	Moins de 10 salariés	10 à 49 salariés	50 à 199 salariés	200 salariés ou plus	Ensemble
Industrie	214	252	253	282	1 001
Construction	220	126	45	16	407
Tertiaire	1 264	1 166	902	668	4 000
Ensemble	1 698	1 544	1 200	966	5 409

Source : estimations DARES, champ UNEDIC, sauf certains secteurs.



soit la taille, le taux d'embauche dans le tertiaire est beaucoup plus élevé que dans l'industrie et la construction (tableau 5). Dans ces deux derniers secteurs, le taux d'embauche diminue assez régulièrement avec la taille, alors que pour le tertiaire c'est pour les établissements de 50 à 199 salariés qu'il est le plus fort.

Entre 10 et 499 salariés, les embauches sont relativement plus fréquentes dans l'industrie que dans la construction, mais

c'est l'inverse dans les plus grands établissements. C'est donc le poids important des grands établissements industriels qui explique un taux d'embauche moyen plus faible que dans la construction.

La relation entre la taille et le taux d'embauche, mesurée sur les établissements de 10 salariés ou plus, varie au sein de l'industrie ou du tertiaire. Dans certains secteurs industriels on ne constate pas de baisse de la fréquence

Tableau 4
Beaucoup de petits établissements dans la construction de grands dans l'industrie
Effectifs par taille d'établissement et secteur d'activité, fin 1999

Effectifs en milliers, répartition en %

	Moins de 10 salariés	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 à 99 salariés	100 à 199 salariés	200 à 499 salariés	500 salariés ou plus	Ensemble	Effectif total
Industrie	11,8	8,0	15,2	11,2	13,7	17,7	22,5	100,0	3 729 300
Construction	37,3	16,8	21,6	10,1	7,3	4,9	2,1	100,0	1 164 700
Tertiaire	33,7	12,6	17,3	10,1	9,1	9,8	7,3	100,0	7 389 700
Ensemble	27,4	11,6	17,1	10,4	10,3	11,8	11,4	100,0	12 283 700

Source : UNEDIC, champ UNEDIC, sauf certains secteurs.

ce des embauches en fonction de la taille : le taux d'embauche est à peu près constant pour les IAA et l'habillement, alors qu'il augmente avec la taille pour le secteur de l'édition. Dans le tertiaire le schéma général est toujours vérifié sauf pour les activités immobilières où le taux d'embauche a tendance à diminuer avec la taille.

Claude MINNI (DARES).

Tableau 5
Taux d'embauche par taille d'établissement
et secteur d'activité, en 2000

En pourcentage

	Moins de 10 salariés	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 à 99 salariés	100 à 199 salariés	200 à 499 salariés	500 salariés ou plus
Industrie	48,4	31,6	28,0	29,2	25,8	22,1	16,3
Construction	50,8	30,8	26,1	23,2	21,2	19,9	19,7
Tertiaire	50,7	49,6	54,8	65,4	61,6	58,1	46,0
Ensemble	50,4	43,3	44,2	49,8	44,5	40,1	27,8

Méthode : taux calculé après calage des embauches sur les effectifs UNEDIC.

Source : estimations DARES, champ UNEDIC, sauf certains secteurs.

Encadré 2

COMPARAISON DES TAUX D'EMBAUCHE POUR LES ÉTABLISSEMENTS DE 10 SALARIÉS OU PLUS

Pour les établissements de 10 salariés ou plus, les taux d'embauches obtenus par l'estimation annuelle des embauches diffèrent de ceux publiés à partir de l'exploitation de la source EMMO/DMMO :

Le taux d'embauche obtenu lors de l'estimation annuelle du volume d'embauches est plus élevé que celui calculé à partir de l'exploitation directe des EMMO/DMMO. Cet écart s'explique par les différences de champ (harmonisation avec le champ de l'assurance-chômage pour l'estimation annuelle) et de méthodes (calage sur les effectifs UNEDIC pour l'estimation annuelle). De 1996 à 2000, l'écart entre les chiffres de la publication EMMO/DMMO et l'estimation annuelle du nombre d'embauches s'explique plus par le recalage sur les effectifs de l'UNEDIC (de +0,3 à +1,5 point) que par un champ d'estimation plus réduit (-0,6 à +0,6 point).

Taux d'embauche dans les établissements de 10 salariés ou plus Embauches hors transferts

En pourcentage

	1996	1997	1998	1999	2000
Publication EMMO/DMMO (1)	30,2	32,0	34,0	36,0	40,7
EMMO/DMMO sur le champ de l'estimation annuelle (2)	30,0	32,2	34,8	36,1	40,1
Estimation annuelle du volume d'embauches (3)	30,3	33,1	36,2	37,4	41,6
Écart (3) - (1)	0,1	1,1	2,2	1,4	0,9

Source : estimations DARES.

Bibliographie

- [1] Tomasini M., Le Roux M. : « Diminution des licenciements économiques en 2000 », *Premières Synthèses n° 13.1*, DARES, mars 2002.
- [2] Richet-Mastain L., Brunet F. : « Les mouvements de main-d'œuvre en contrats à durée déterminée en 1999 », *Premières Synthèses n° 41.3*, DARES, octobre 2001.
- [3] Richet-Mastain L., Vazeille O. : « Dans tous les secteurs d'activité, les mouvements de personnel se sont intensifiés entre 1996 et 1998 », *Premières Synthèses n° 07.1*, DARES, février 2002.
- [4] Barthélémy N., Jaulent C. : « Les mouvements de main-d'œuvre en 1995 : stabilisation de la part des embauches à durée indéterminée », *Premières Synthèses n° 51.3*, DARES, décembre 1996.
- [5] Fréchou H. : « Au premier trimestre 2001, l'intérim s'essouffle », *Premières Synthèses n° 11.1*, DARES, mars 2002.
- [6] « Statis », revue trimestrielle de l'UNEDIC.

PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES sont éditées par le Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité, Direction de l'animation de la recherche des études et des statistiques (DARES) 20 bis, rue d'Estrées 75700 Paris 07 SP. Tél. : 01.44.38.23.11 ou 23.14. Télécopie : 01.44.38.24.43. www.travail.gouv.fr (Rubrique Emploi puis Études et Statistiques) - Directeur de la publication : Annie Fouquet.

Responsable éditorial : Philippe Christmann. Secrétariat de rédaction : Evelyn Ferreira et Francine Tabaton. Maquettistes : Daniel Lepesant, Guy Barbut, Thierry Duret. Conception graphique : Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité. Flashage : AMC, Paris. Reprographie : DARES.
Abonnements : *La Documentation Française*, 124 rue Henri Barbusse 93308 Aubervilliers Cedex. Tél. : 01.40.15.70.00. Télécopie : 01.40.15.68.00 - http://www.ladocfrancaise.gouv.fr
PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES - Abonnement 1 an (52 n°) : France (TTC) 110 €, CEE (TTC) 116 €, hors CEE (TTC) 118 €. Publicité : Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité. Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 1253 - 1545.